

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12 En exercice : 12

Séance du :

25 mai 2018

Date de publication :

28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix-huit mai deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS : MM. BERTORA- BOUDOUBE – OLLIVIER – MORENON – Mme ROUBEUF – M. MOUGIN – Mme MARENCO – M. PERRIN – Mme NEVEUX.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. BROGLIO à M. BOUDOUBE – M. MASQUELIER à M. BERTORA - Mme CABITEN à Mme MARENCO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PERRIN

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	M. BERTORA	FINANCES Opérations d'investissement CAVEM 2018 – Nouveau dispositif d'aide du Département du Var aux EPCI. <u>Synthèse :</u>	ADOPTE A L'UNANIMITE
2.	M. MOUGIN	HABITAT Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 36 logements locatifs sociaux à Fréjus – Résidence « Garden Square ». <u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 3 218 278 € souscrit par la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.	ADOPTE A L'UNANIMITE
3.	M. MORENON	HABITAT Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 62 logements locatifs sociaux à Puget-sur-Argens – « Domaine du Lac ». <u>Synthèse :</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 5.719,307 € souscrit par la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.	ADOPTE A L'UNANIMITE
4.	M. BERTORA	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention d'objectifs avec l'association des parcs d'activités de la CAVEM « APAC ». <u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a été retenue par le Conseil Régional et l'ADEME Paca pour	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>une démarche originale d'Économie Circulaire territoriale qui vise à mettre en place les conditions techniques et économiques pour accompagner les entreprises sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Elle est soutenue dans cette démarche par les associations de parcs d'activités du territoire.</p> <p>L'Association des Parcs d'activités de la CAVEM « APAC » a pour objectif de permettre aux responsables et associations des parcs d'activités de partager leurs expériences dans l'animation, la gestion, les problématiques des zones d'activité afin d'élaborer des solutions communes et de mutualiser certains moyens humains et matériels dans un but d'optimisation et de réduction de coût et de promouvoir le développement économique des Parcs de la CAVEM.</p> <p>L'Association des Parcs d'activités de la CAVEM « APAC » sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire.</p> <p>Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 6.000 euros au titre de l'année 2018.</p>	
5.	Mme NEVEUX	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec l'association pour la promotion de l'institution consulaire – Tribunal de commerce de Fréjus (APIC-TCF).</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée souhaite notamment répondre aux préoccupations quotidiennes des chefs d'entreprises et les accompagner dans leur développement, en favorisant entre autres leur accès à l'information sur les dispositifs de soutien aux entreprises développés par les différents partenaires et acteurs économiques.</p> <p>Dans le cadre des missions assignées au Tribunal de Commerce de Fréjus, l'APIC-TCF a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la formation continue des juges consulaires, - la communication et la promotion des actions du Tribunal de Commerce de Fréjus, - la prise en charge de la documentation 	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>et de moyens techniques, - l'animation et la réunion périodique des juges consulaires. L'APIC-TCF sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire. Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 5.000 euros au titre de l'année 2018.</p>	
6.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention d'objectifs avec l'association Capitou Industries. <u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a été retenue par le Conseil Régional et l'ADEME Paca pour une démarche originale d'Économie Circulaire territoriale qui vise à mettre en place les conditions techniques et économiques pour accompagner les entreprises sur l'ensemble du territoire. Elle est soutenue dans cette démarche par les associations de parcs d'activités du territoire. L'association CAPITOU INDUSTRIES a pour objet la défense, la représentation et la promotion des propriétaires fonciers et/ou des entreprises exploitantes installées sur les pôles d'activités existants et à venir du parc d'activités du CAPITOU. Depuis 2016, elle a mis en œuvre un certain nombre d'actions telles que la création de permanences à destination des entreprises, elle a fédéré les entreprises des 5 pôles et le nombre de ses adhérents est en augmentation constante. Elle assure le lien entre les collectivités, l'association et les entreprises. Elle organise des actions de formation et de sensibilisation des entreprises et de leurs salariés. Elle a en charge l'animation et la diffusion des Journaux d'information du parc. L'association CAPITOU INDUSTRIES sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire. Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 8.000 euros au titre de l'année 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
7.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Initiative Var – Convention d'objectifs. <u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>Dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et au titre de sa compétence de développement économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée peut financer des organismes qui proposent des aides directes aux entreprises.</p> <p>L'association « INITIATIVE VAR », membre du réseau INITIATIVE FRANCE, a pour objectif de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise et au développement des TPE (Très Petites Entreprises) ou PME (Petites et Moyennes Entreprises). Elle apporte son soutien par l'octroi de prêts personnels sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE-PME, en complément d'un prêt bancaire ou d'autres financements en partenariat avec la CAVEM.</p> <p>L'association « INITIATIVE VAR » sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire.</p> <p>Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 42.179,62 euros au titre de l'année 2018.</p>	
8.	M.BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention d'objectifs avec l'association de parcs d'activités la Palud-Lou Gabian Avenir.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a été retenue par le Conseil Régional et l'ADEME Paca pour une démarche originale d'Économie Circulaire territoriale qui vise à mettre en place les conditions techniques et économiques pour accompagner les entreprises sur l'ensemble du territoire. Elle est soutenue dans cette démarche par les associations de parcs d'activités du territoire.</p> <p>L'Association de parc d'activités La Palud-Lou Gabian Avenir a pour objectif la recherche et la mise en œuvre de tous moyens et actions propres à organiser, soutenir et développer d'une manière</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>générale les entreprises, artisans, commerçants, implantés ou exerçant sur les zones d'Activités de la Palud et des Gabians, la concertation sur toutes questions se rapportant à ce secteur économique, la constitution d'un organe représentatif de celui-ci, et généralement, toutes actions propres à en assurer l'aménagement et l'expansion.</p> <p>L'Association de parc d'activités La Palud-Lou Gabian Avenir sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire.</p> <p>Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 4.000 euros au titre de l'année 2018.</p>	
9.	M. BOUDOUBE	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association le Mas Production.</p> <p><u>Synthèse :</u> La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, à l'instar de la précédente Communauté de Communes Pays Mer Estérel, souhaite être partenaire du festival du Mas des Escaravatiens se déroulant sur la commune de Puget sur Argens et organisé par l'association le MAS PRODUCTION.</p> <p>Ce festival de musique <i>actuelle</i> est le seul présent sur le territoire de la CAVEM durant l'été.</p> <p>Il est d'ailleurs le seul de ce type sur la Côte d'Azur. En effet, nombreux sont les festivals de jazz, de lyrique, de théâtre mais la musique actuelle est souvent peu représentée.</p> <p>L'association est reconnue par le milieu institutionnel (Conseil Départemental, Conseil Régional, ÉTAT/DRAC) pour la qualité de son travail et de son organisation. En conséquence, elle dispose des autorisations nécessaires pour organiser les concerts.</p> <p>A ce titre l'association, ayant un réseau relationnel conséquent tissé au fil des ans, aidera également à la promotion de jeunes artistes émergents issus de notre territoire. Ceux-ci seront régulièrement invités en première partie des concerts d'artistes confirmés.</p> <p>Le festival dispose également du label « éco festival » pour ses actions remarquables en termes de développement durable et de préservation de l'environnement.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

10.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention d'objectifs avec l'association de parcs d'activités des 4 chemins.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a été retenue par le Conseil Régional et l'ADEME Paca pour une démarche originale d'Économie Circulaire territoriale qui vise à mettre en place les conditions techniques et économiques pour accompagner les entreprises sur l'ensemble du territoire. Elle est soutenue dans cette démarche par les associations de parcs d'activités du territoire.</p> <p>L'association de parcs d'activités des 4 CHEMINS a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recherche et la mise en œuvre de tous moyens et actions propres à organiser, soutenir et développer d'une manière générale les entreprises, artisans, commerçants, implantés ou exerçant sur les parcs d'activités de Roquebrune-sur-Argens, - la concertation sur toutes questions se rapportant à ce secteur économique, - la constitution d'un organe représentatif de celui-ci, et généralement toutes actions propres, via éventuellement des actions économiques, pour en assurer la défense, l'aménagement et l'expansion. <p>L'Association de Parcs d'Activités des 4 Chemins sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire.</p> <p>Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 4.000 euros au titre de l'année 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
11.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Signature d'une convention de financement avec la Mission Locale de l'Est Var.</p> <p><u>Synthèse :</u> Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée soutient l'action de la Mission Locale Est Var.</p> <p>Elle contribue au fonctionnement général de la Mission Locale Est Var et permet dans une logique de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur 	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>parcours d'insertion sociale et professionnelle,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes, - la veille et l'observation de la situation des jeunes, - l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités du territoire. <p>L'association sollicite la CAVEM pour l'aider à mener à bien ses missions sur le territoire.</p> <p>Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 356.165,35 euros au titre de l'année 2018.</p>	
12.	M. PERRIN	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Promotion des circuits courts agricoles – Collaboration avec la Jeune Chambre Economique Var Estérel – Projet « Localissime ».</p> <p><u>Synthèse :</u> La Jeune Chambre ECONOMIQUE (JCE) Var Estérel est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui rassemble de jeunes actifs bénévoles de 18 à 40 ans souhaitant contribuer au progrès économique, social et culturel de leur territoire, tout en se formant à la prise de responsabilité, à travers des actions citoyennes.</p> <p>LA JCE souhaite décliner sur notre territoire l'opération « LOCALISSIME » qui consiste à mobiliser des producteurs locaux et des restaurateurs, autour d'un label qui promeut des valeurs et des engagements autour des thèmes suivants : circuit-court, biologique, environnement, responsable, éthique, économique et coopératif.</p> <p>Le lancement de l'opération consisterait en une journée festive organisée le 23 juin à Roquebrune sur Argens.</p> <p>La charte graphique de l'opération, le site internet dédié référençant les partenaires, serait ensuite rétrocédé à la CAVEM pour pérenniser l'opération dans le temps.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
13.	M. MOUGIN	<p>DOMAINE ET PATRIMOINE/ ASSAINISSEMENT Echange de parcelles – Emprise du poste de refoulement porte des Gaules – Bande d'espace vert La Palud – Commune de Fréjus.</p> <p><u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>La CAVEM a réalisé, avec l'accord du propriétaire, un poste de refoulement sur le terrain de la société de concession automobile SATAC à Fréjus. En contrepartie de cette emprise foncière, le propriétaire concerné a demandé l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à la CAVEM, située au-devant d'une de ses sociétés, ancienne concession BMW, en bordure de la RDN 7.</p> <p>La bande de terrain en question n'ayant pas d'utilité pour la CAVEM, sa cession à titre d'échange peut être envisagée. Elle a été évaluée à 4800 € par le service des Domaines et la parcelle supportant le poste à acquérir a été évaluée à 9.000 €.</p> <p>Il est proposé au bureau d'approuver cet échange sans soulte, ce qui est accepté par le propriétaire du terrain d'assiette du poste.</p>	
14.	M. OLLIVIER	<p>DOMAINE ET PATRIMOINE/ ASSAINISSEMENT</p> <p>Création de servitudes de passage et d'entretien pour une canalisation d'eaux usées – Quartiers les Vergers / Bellevue / Palayson / les Trois Croix à Roquebrune-sur-Argens.</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Afin d'étendre le réseau d'assainissement public et desservir de nouveaux quartiers de Roquebrune-sur-Argens, la CAVEM a procédé à la pose d'une canalisation d'eaux usées et ses ouvrages connexes, traversant les lieuxdits Les Vergers, Bellevue, Palayson et les trois Croix.</p> <p>Il convient d'autoriser la passation des actes de servitude en la forme administrative avec tous les propriétaires concernés.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
15.	Mme MARENCO	<p>POLITIQUE DE LA VILLE</p> <p>Contrat de ville – Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet sport et quartiers.</p> <p><u>Synthèse :</u></p> <p>Dans le cadre du Contrat de Ville, la C.A.V.E.M. entend mobiliser ses autres compétences en faveur des habitants des quartiers « prioritaires » comme en « veille active » de son territoire.</p> <p>Aussi, souhaite-t-elle, dans le champ sportif, inscrire dans une convention annexée audit contrat, le projet « <i>Sport et quartiers</i> » développé à l'attention de l'ensemble des acteurs socioéducatifs partenaires de la Politique de la Ville</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		(Centres Sociaux et Culturels Fréjusiens, Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël, E.P.A.FA. et A.P.S.) avec le concours technique de l'Institut Méditerranéen du Sport de l'Animation et du Tourisme (I.M.S.A.T.).	
16.	M. BERTORA	<p>POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de ville – Convention de partenariat avec l'APS pour la mise en œuvre du projet environnement et quartiers. <u>Synthèse :</u> Dans le cadre du Contrat de Ville, la C.A.V.E.M. entend mobiliser ses autres compétences en faveur des habitants des quartiers « prioritaires » comme en « veille active » de son territoire. Aussi, souhaite-t-elle, dans le champ de la protection de l'environnement, inscrire dans une convention annexée audit contrat, le projet « <i>Environnement et quartiers</i> » initialement développé à l'attention de la P.J.J. et du S.P.I.P. mais désormais étendu à l'association de prévention spécialisée A.P.S.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
17.	M. BERTORA	<p>POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de ville – Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet environnement et quartiers. <u>Synthèse :</u> Dans le cadre du Contrat de Ville, la C.A.V.E.M. entend mobiliser ses autres compétences en faveur des habitants des quartiers « prioritaires » comme en « veille active » de son territoire. Aussi, souhaite-t-elle, dans le champ de la protection de l'environnement, inscrire dans une convention annexée audit contrat, le projet « <i>Environnement et quartiers</i> » développé à l'attention de l'ensemble des acteurs socioéducatifs partenaires de la Politique de la Ville : Centres Sociaux et Culturels Fréjusiens, Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël et E.P.A.FA.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
18.	M. BERTORA	<p>ENVIRONNEMENT Soutien à l'association pour le développement de l'éducation à l'environnement (ADEE) pour l'année 2017 : campagnes et plateaux d'animations lors de manifestations ou fêtes locales. <u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 12.000 € à l'ADEE pour la mise en place d'opérations d'information et de</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		sensibilisation à l'environnement, pour l'année 2018.	
19.	M. MOUGIN	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Loge toit - Convention d'objectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 30.000 € à l'Association LOGE TOIT pour son projet en direction des jeunes actifs de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés pour accéder à des logements autonomes sur le secteur de l'Est Var, pour l'année 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
20.	Mme MARENCO	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Corail - Convention d'objectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 50.000 € à l'Association CORAIL pour son projet de prévention contre l'exclusion et d'aide à l'insertion, pour l'année 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
21.	Mme ROUBEUF	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Agora Ecole d'Art - Convention d'objectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 31.600 € à l'Association AGORA pour son projet de rendre la culture accessible à tous par le biais d'un enseignement culturel multi-activités : danse, musique, théâtre, chant et peinture, pour l'année 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
22.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association club athlétique Raphaëlo/Fréjusien – Convention d'objectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 280.000 € au CARF pour la mise en œuvre de son projet d'initiation et de promotion du rugby sur l'Est Var, pour la saison sportive 2018-2019.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
23.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE SASP Etoile Football Club de Fréjus/Saint-Raphaël – Convention de partenariat saison sportive 2018-2019.</p> <p><u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 750.000 € à la SASP Etoile Football Club de Fréjus/Saint-Raphaël compte tenu de l'engouement du public et des jeunes pour le football, pour l'année 2018-2019.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
24.	M. BERTORA	<p>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE SAOS Saint-Raphaël Var Handball – Convention de partenariat saison sportive 2018-2019.</p> <p><u>Synthèse :</u></p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		Attribution d'une subvention de 1.010.000 € à la SAOS SRVHB afin de mettre en œuvre son projet sportif, décliné en trois volets d'actions d'intérêt général, pour l'année 2018-2019.	
25.	M. BOUDOUBE	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Comité des œuvres sociales (COS) de la ville de Saint-Raphaël et ses organismes associés – Attribution de subvention – Avenant n° 5. <u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 207.202 € au COS pour la création, le développement et la gestion de toutes les réalisations à caractère social durant l'année 2018, à destination des agents de la CAVEM.	ADOPTE A L'UNANIMITE
26.	M. NEVEUX	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Les Lutins de l'Isle - Convention d'objectifs. <u>Synthèse :</u> Attribution d'une subvention de 20.000 € à l'Association Les Lutins de l'Isle pour l'aide et le soutien aux jeunes en situation d'handicap mental, pour l'année 2018.	ADOPTE A L'UNANIMITE
27.	M. BERTORA	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Saint-Raphaël Var Volley Ball – Avenant n° 5. <u>Synthèse :</u> Il est proposé de modifier les dates de versement de la subvention exceptionnelle de soutien à l'équipe féminine professionnelle de Volley-ball de Saint-Raphaël, pour tenir compte du calendrier sportif. Le montant des aides financières demeure inchangé.	ADOPTE A L'UNANIMITE
28.	M. OLLIVIER	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Association Var Estérel Cinéma – Subvention 2018 – Rectification. <u>Synthèse :</u> Rectification de nom de l'association « Cinéma Arts et Essais » par « Association Var Estérel Cinéma », suite à l'attribution d'une subvention lors du dernier Conseil communautaire.	ADOPTE A L'UNANIMITE
29.	M. BERTORA	ENVIRONNEMENT Adhésion à l'Association du Cantonement de Pêche du Cap Roux (ACPCR). <u>Synthèse :</u> Le cantonnement de pêche du Cap Roux est une réserve de pêche située à l'intérieur du périmètre marin du site	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>Natura 2000 Estérel qui est une Aire Marine Protégée.</p> <p>Depuis 2013, la CAVEM, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Estérel, a en charge la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site qui prévoit une gestion permettant de protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à fort enjeux de préservation.</p> <p>Le Cantonnement de Pêche du Cap Roux permet d'aller dans le sens de la protection des milieux marins du site Natura 2000. L'Association du Cantonnement de Pêche du Cap Roux (ACPCR) a été créée en 2016, afin de réunir les différentes parties prenantes et acteurs du Cantonnement, et ce dans le but de développer en coopération des projets et des actions le concernant.</p> <p>C'est pourquoi, il est proposé au présent Conseil Communautaire que la CAVEM adhère à l'ACPCR.</p>	
30.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Elections professionnelles – Comité technique / Comité d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.</p> <p><u>Synthèse :</u> Les élections professionnelles se dérouleront le 6 décembre 2018. Il convient de délibérer afin de déterminer la composition des instances : CT et CHSCT.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
31.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Modification du tableau des effectifs.</p> <p><u>Synthèse :</u> Création de postes pour nommer les agents promus au grade supérieur lors de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Var Recrutement par voie de mutation d'un ingénieur expérimenté, titulaire du grade d'ingénieur principal, qui sera en charge de la prévention des risques d'inondation.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 28 MAI 2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VAR ESTÉREL MÉDITERRANÉE
PRESIDENT
Roland BERTORA